

# Contrat d'engagement Pain.



AMAP'tite Cagette de Gasny  
Saison automne/hiver 2021

## À retourner avant le 30 septembre 2021

Le présent contrat est passé entre :

Jocelyne et Franck Sipma, route des sapins, le Mesnil Milon, 27620 Gasny, tél : 06 27 20 30 72.

Producteur certifié en agriculture biologique de pains et de farines, qui s'engage à :

- Produire des pains selon des modes de production en accord avec la charte des AMAP
- Alimenter les adhérents en quantité et qualité le jeudi de 18h à 19h00.
- Fixer les prix des produits en toute transparence.
- Informer sur le fonctionnement de la ferme ainsi que des événements liés à la production.

ET

Nom

Prénom

Qui s'engage à :

- Être à jour de ces cotisations à l'AMAP'tite Cagette de Gasny.
- Régler d'avance l'achat des produits, dans le cadre du présent contrat.
- À participer à l'organisation des Distributions.
- Adhérer aux principes de la charte des AMAP, être conscient des aléas de production

	Sésame		Semi complet T80		Pavot T80		Tournesol T80		Noisette Raisin T80		Lin courge T80		Complett110		Engrain		Grand Epeautre		Meteil 1/2 seigle 1/2 blé		Brioche 400g			Farine	Farine de sarrasin	
	800	400g	1kg	500g	800g	400g	800g	400g	800g	400g	800g	400g	1kg	500g	800g	400g	1kg	500g	Nature	Raisins	Pépites	1kg	1kg			
Prix	6	3	5,2	2,6	6	3	5,5	2,8	7,4	3,7	6	3	5,5	2,8	7,9	4	5,6	2,8	5,7	2,9	6,3	6,9	7,3	2	3,9	
21-oct-21																										
28-oct-21																										
04-nov-21																										
11-nov-21	<b>Férié</b>																									
18-nov-21																										
25-nov-21																										
02-déc-21																										
09-déc-21																										
16-déc-21																										
23-déc-21																										
30-déc-21	<b>Vacances</b>																									
06-janv-22																										
13-janv-22																										
20-janv-22																										
27-janv-22																										
03-févr-22																										
10-févr-22																										
17-févr-22																										
24-févr-22																										
03-mars-22																										
10-mars-22																										
17-mars-22																										
24-mars-22																										
31-mars-22																										
<b>Quantité</b>																										
<b>Montant</b>																										

Montant Total :

À encaisser :            fin octobre                    fin décembre                    fin février

Chèque à l'ordre du Fournil Sipma  
 Votre référente est Véronique Sipma, 02 32 52 57 89, kok.s@hotmail.fr

Fait à Gasny le

Signature :